



LE SON DE MON CLOCHER N°12

JUIN 2013

19, rue Arthur Lefrançois

60240 Parnes

Horaires de Permanence :

Mardi 17h30 – 19h30

Vendredi 16h30 - 18h

☎ 03.44.47.91.83

☎ 03.44.49.91.14

✉ mairiedeparnes@wanadoo.fr

PARNES, Le Bourg et ses hameaux :

Aincourt - Les Godebins-

Pallemont-Beauvoir-Launay-

Moulin de Chaudry – Les Boves-

Chaudry – Pierrepont - Aincourt

EDITORIAL

Madame, Monsieur,

Le fait marquant de l'année 2012 pour notre village a été la réouverture de l'église le 1^{er} juillet avec une messe célébrée le matin par l'Abbé CAQUANT et l'après-midi un exposé de l'architecte des monuments historiques Monsieur Thierry ALGRIN suivi d'un concert dans le cadre du Festival du Vexin : en présence du Préfet, Monsieur DESFORGES, et des autorités locales telles que Député, Conseillers Généraux, etc. Cette journée fut un vrai succès pour le village avec près de 200 personnes venues assister à cet après-midi festif.



Dans un autre domaine, lors du précédent bulletin d'Avril 2012, je vous entretenais d'un projet de lotissement dans le haut de la rue Arthur Lefrançois. Ce projet a été abandonné suite à une étude juridique du plan d'occupation des sols sur cette zone, réalisée tant par le juriste de « l'Association pour un Développement Harmonieux de Parnes » que par les services juridiques compétents de l'Etat en matière d'urbanisme.



A cette occasion, le Conseil Municipal s'est rendu compte de l'évolution du code de l'urbanisme depuis l'approbation de notre POS (Plan d'Occupation des Sols), en Février 1991. De plus, la Communauté de Communes du Vexin Thelle est en cours d'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale: document d'urbanisme prospectif) et notre document d'urbanisme devra être compatible avec ce dernier.

Pour ces deux raisons, il serait souhaitable que la prochaine équipe municipale puisse élaborer un nouveau document d'urbanisme remplaçant le POS, à savoir un PLU.



Le Maire,
Pascal LAROCHE

Budget

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Charges à caractère général (eau, électricité, voirie...)	167 204 €	Excédent du budget 2011	167 708 €
Charges de personnel	74 700 €	Impôts et Taxes (foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle, taxe d'habitation)	142 900 €
Charges de gestion courante dont SIRS périscolaire (60 000€)	116 000 €	Dotations de l'Etat	47 121 €
Annuité d'emprunts	11 500 €	Divers (Assurance Vitrail)	3 000 €
Dépenses d'investissement		Solde subventions (Conseil Général, Ministère de la Culture) des travaux de l'année 2012	102 020 €
Eglise (vitrail, Cahier des charges des travaux à venir sur l'église et factures à soldées)	91 489 €		
PLU (Plan Local d'Urbanisme)	35 000 €		
Trottoir	30 000 €		
Ordinateurs Ecole	1 500 €		
Travaux EDF Chaudry (2012)	7 000 €		
Total	534 393 €		
		Souscription Fondation du Patrimoine	38 000 €
		Subvention Fondation du Patrimoine	12 000 €
		Produits services (CAF)	300 €
		Remboursement de la TVA par l'Etat + Taxe locale d'équipement	21 344 €
		Total	534 393 €

Commentaire du budget 2013 :

Plusieurs investissements prévus en 2012 ont été réalisés fin 2012 - début 2013. En effet, la remise en état de la baie sud de l'église vient d'être terminée. De même, le cahier des charges des travaux à venir (fin de la restauration des toitures) est, depuis février 2013, à l'analyse des services techniques de la DRAC (Direction Régional Affaires Culturelles) et de l'architecte des bâtiments de France. Dès la validation de ces travaux, la mairie lancera un appel d'offre aux entreprises et demandera des subventions à la DRAC et au Conseil Général. Dans le meilleur des cas, les travaux pourraient débiter au deuxième semestre 2014(en fonction des crédits budgétaires alloués à la DRAC de Picardie par le Ministère de la Culture !!!).



De même, courant 2012, le renforcement électrique (transformateur + câble) a été réalisé au Hameau de Chaudry permettant ainsi une tension plus régulière.

Dans un autre domaine, la réfection du trottoir, rue Arsène Sarrazin, prévue sur l'exercice 2012, a pu être mise en œuvre au printemps de cette année.



Pour notre école de Parnes, à la demande de Mesdames LAFORGE et DA CUNHA, institutrices à Parnes, 2 ordinateurs seront mis à fin d'utilisation scolaire.

Comme vous avez pu le lire dans l'éditorial, il a été prévu une dépense sur le budget 2013 en vue de l'élaboration du PLU. Cette inscription au budget n'est faite que pour des raisons administratives. En effet, toute demande de subvention doit être accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal et donc d'une

inscription au budget. Il est évident que l'élaboration de ce document d'urbanisme ne pourra se faire qu'après un arrêté de subvention du Conseil Général qui pourrait nous être délivré en 2014.

Informations Générales



Secrétariat de Mairie

Notre secrétaire de mairie, Mademoiselle Tiphaine GUFFROY, nous a quittés pour trouver ce qu'elle cherchait depuis plusieurs mois, un emploi à plein temps. Souhaitons-lui beaucoup de joie dans son nouveau travail à la hauteur de celle que nous avons eue en travaillant avec elle. Pour autant, notre secrétariat de mairie ne s'est pas arrêté et Madame Régine POTARD, habitante de Parnes a bien voulu prendre la suite d'un travail varié et enthousiasmant au service de la mairie et des habitants de notre cher village.

Agent d'entretien et d'animation

De même, Madame Marie-Madeleine SUBTIL a souhaité faire valoir ses droits à la retraite après 17 ans de bons et loyaux services, tant au niveau de la commune que du regroupement pédagogique. Les enfants comme les élus municipaux regrettent dès à présent ce départ pour une retraite bien méritée.



De l'eau, encore de l'eau et toujours de l'eau et nous n'avons pas le choix !

Après un hiver et un printemps particulièrement pluvieux, je tenais à vous informer de l'évolution de notre approvisionnement en eau par le syndicat des eaux de Montagny-Montjavoult. En effet depuis notre dernier numéro, en avril 2012, ce dossier a connu quelques bouleversements. En juin 2012, des travaux ont commencé entre le château d'eau de Montjavoult et le carrefour de Valécourt. Début juillet 2012, la préfecture nous fait savoir que **la convention d'achat d'eau était entachée d'illégalité.** Après rendez-vous avec le Secrétaire Général de la préfecture, il a été décidé que la Commune de Parnes et le syndicat Montagny-Monjavoult devront étudier la possibilité pour Parnes de rentrer dans le syndicat en question. A l'heure où nous écrivons, l'Union des Maires de l'Oise a été saisie d'une analyse juridique (intégration de Parnes au syndicat de Montagny-Monjavoult ou autres formules) de cette affaire et a rendu sa copie. Celle-ci est

aujourd'hui étudiée par les services juridiques de la préfecture.

Dans cette affaire, le souhait de la commune de Parnes est non seulement d'avoir **une eau aux normes et de meilleure qualité** mais aussi de pouvoir étaler la hausse du prix du m³ entre 2013 et 2016 lié à l'emprunt contracté (fin de notre contrat d'affermage avec la société SEAO, Veolia).



L'ensemble de ces travaux a bénéficié des subventions de l'agence de bassin Seine Normandie et du Conseil Général. Le solde a été financé par un emprunt contracté en 2012 générant donc une annuité dès 2013. Pour honorer cette échéance, seule la Taxe communale peut être utilisée (voir votre facture d'eau). En conséquence, le Conseil Municipal a voté une hausse de cette Taxe de 0.40 € du m³ (comme annoncé dans notre numéro d'Avril 2012). Espérant que ce sous-marin, noyé dans l'eau, émerge fin 2013. Donc affaire à suivre...



Le Très Haut Débit, dans l'Oise et dans notre commune

Le Conseil Général de l'Oise a la volonté de s'engager dans la distribution du Très Haut Débit, en commençant par les communes non ou mal desservies. Notre secteur, le canton de Chaumont en Vexin, est prévu pour l'installation des infrastructures (fibre optique aérienne ou souterraine) à l'horizon 2018. Affaire à suivre...

Assistante Maternelle à PARNES !

Une nouvelle assistante maternelle vient d'être agréée à Parnes. Il s'agit de Mme DRAPIER, habitant le Hameau de Chaudry. Vous pouvez la joindre au 06 87 94 40 60.



babyfrance



Les hirondelles annonciatrices de printemps, signe du bonheur ...mais y-a-t-il eu un véritable printemps en 2013 ?

Les hirondelles sont en déclin à peu près partout en France. Une enquête nationale est lancée pour tenter de mieux comprendre le statut actuel de ces oiseaux et les raisons de cette régression.

Des études coordonnées du Museum National d'histoire naturelle révèlent un dramatique déclin des effectifs des espèces d'hirondelles en l'espace d'une vingtaine d'années : moins 41% pour l'hirondelle de fenêtre et moins 12% pour

l'hirondelle rustique ! Les causes de ce déclin ne sont pas clairement identifiées mais il est probable que les changements des pratiques culturelles et architecturales soient impliquées (source : LPO (ligue de protection des oiseaux) et Picardie nature). A titre d'information, sachez que ces oiseaux sont non seulement protégés mais qu'il est interdit de détruire leur nid.

Assainissement individuel

L'ensemble des assainissements individuels a été contrôlé sur notre commune, faisant apparaître 74% d'installations non conformes à la réglementation actuelle. Pour autant, la Mairie demandera, dès l'automne après délibération du Conseil Municipal, une subvention auprès de l'Agence de Bassin Seine Normandie et du Conseil Général pour organiser la mise aux normes des assainissements en question. Cette subvention de l'ordre de 50% aujourd'hui permettra de réduire d'autant le coût financier pour les personnes volontaires à la réhabilitation de leurs assainissements.



Vacances

L'équipe municipale vous souhaite le meilleur été possible avec un repos bien mérité sous un soleil ardent et une température convenable, en ayant un regard vigilant sur les maisons voisines inoccupées.